



**Mars 2023-1**

**Informations municipales :**

**Information DGFIP (Direction Générale Des Finances Publiques) :**

Comme chacun le sait, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée à partir de cette année. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants est en revanche maintenue. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier ces logements une nouvelle obligation déclarative a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, les caves, etc.), indiquer à la DGFIP à quel titre vous les occuper et, quand vous ne les occuper pas vous-même, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont pré remplies. Il vous revient de les vérifier et si besoin de les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).

En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration, vous pouvez appeler le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement au service des impôts ou à l'espace France services de Rives en Seine pour accéder à un ordinateur en libre service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

Si vous avez déjà procédé à votre déclaration d'occupation sur votre espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), merci de ne pas tenir compte du présent message.

Cette déclaration est obligatoire, et passible de poursuite en cas d'oubli ou de fausse déclaration.

**Inscriptions scolaires :**

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2023/2024 sont ouvertes. Il vous suffit de procéder à la pré-inscription de votre ou vos enfants en [mairie de Norville](#). Pour cela, veuillez vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé de l'enfant (ou certificat de vaccination). Un formulaire d'inscription sera à compléter et devra comporter la signature des 2 parents.

**CALENDRIER ANNUEL ERRATUM :**

Dans le calendrier distribué en début d'année avec le P'tit journal 2023, 2 erreurs se sont glissées dans le cadre des manifestations organisées par les Amis de l'école :

- La fête de l'école, le Cross de l'école et le Pique Nique initialement prévus les 24 et 25 juin sont avancés au week-end des 10 et 11 Juin 2023.
- Le loto de l'école initialement prévu le 11 mars est reporté au 25 mars 2023.

### Arrêté de circulation :

Dans le cadre d'un arrêté départemental de circulation pour la course cycliste « Prix de St Maurice d'Etelan », la départementale D281 sera barrée à toute circulation dans le sens St Maurice vers Norville le dimanche 9 avril de 13h à 18h30. Une déviation sera mise en place.

### Escapade nature :

La commune se joint au Parc des Boucles de la Seine Normande afin de proposer à 3 jeunes Norvillais (13 à 17 ans) de partir en colo itinérante (escapade nature) à vélo. C'est un séjour de 7 jours et 6 nuits qui se déroulera du 20 au 26 Août 2023 pour un cout global de 616€. Des aides seront versés à ces 3 jeunes, 100€ seront pris en charge par la commune, le reste à charge pour les familles sera de 250€ (payable en chèque vacances, aides de la CAF ou du CCAS).

20 jeunes de différentes communes du Parc seront encadrés par 5 animateurs de l'association les Camps Sur la Comète. Mais une volonté d'autonomie leur sera demandée, les activités et les repas seront gérés par eux suivant un budget alloué.

4 étapes d'une vingtaine de Kms seront effectuées lors de cette semaine. Une activité d'eau sera également proposée.

Pour plus d'information et inscription, se rapprocher de la mairie.

### Informations associatives :

#### L'ANSL :

L'ANSL organise le jeudi 6 avril à 14h30 à la salle des fêtes, la rencontre des 2 communes (Norville et Petiville) pour un après-midi récréatif suivi d'un goûter.

Renseignements et inscriptions auprès de Monique Auberville (02-35-39-96-12) ou Brigitte Dajon (02-35-39-07-96) avant le 31 mars.

Le voyage des seniors organisé par l'ANSL aura lieu le jeudi 25 mai dans les Alpes Mancelles. Renseignements et inscriptions auprès de Brigitte Dajon (02-35-39-07-96) ou Michèle Julé (02-35-39-95-89) avant le 11 mai accompagné du règlement.

Pour ces 2 manifestations, les informations et les bulletins d'inscriptions sont disponibles sur le site internet de la commune, l'application Panneau Pocket ou en mairie.

### Les Amis de l'école :

Le samedi 25 mars 2023, l'association « Les Amis de l'école » organise un **loto** à 20h à la salle des fêtes (ouverture des portes à partir de 18h30). Inscriptions et renseignements au 06 30 50 18 50. De nombreux lots sont à gagner. Possibilité de restauration sur place.

### Rallye n' Caux :

Les 25 et 26 mars aura lieu le 50<sup>ème</sup> rallye régional du Pays de Caux-ville de Lillebonne utilisant une partie de notre réseau routier en particulier les routes de Secqueville et la Côte.

Ces routes seront fermées à la circulation le dimanche 26 mars de 7h à 20h sauf urgence.

La présence du rallye sur la commune va entrainer un afflux de personnes (piétons et véhicules) dans le centre bourg (stade de foot, devant la mairie/école). Soyez vigilants.